

Dans cette pensée et avec joie, Vénérables Frères, Nous implorons pour vous et vos fidèles la plus grande abondance des biens célestes ; et Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur comme gage et témoignage de Notre bienveillance particulière pour vous et pour toute la France, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 février 1884, de Notre Pontificat la sixième année.

LÉON XIII, PAPE.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE.

Dimanche dernier, M. Stanislas Laporte a été ordonné sous-diacre à la cathédrale par Sa Grandeur Mgr de Montréal.

La neuvaine à saint François-Xavier, commencée samedi à l'église Notre-Dame, a été suivie par un grand nombre de fidèles.

Chaque matin et chaque soir, la vaste église était remplie par une foule attentive et recueillie, avide d'entendre la parole de Dieu.

Mgr de Montréal a bien voulu prêcher aux exercices du matin. Sa Grandeur a donné des homélies fort pratiques et très émouvantes, qui porteront les meilleurs fruits et laisseront dans tous les cœurs un précieux souvenir. M. l'abbé Racicot, prêtre de l'évêché a fait les instructions du soir devant un très nombreux auditoire.

Sa Grandeur Mgr de Montréal, ayant, pour prêtre assistant, M. Collin, supérieur du séminaire, et pour diacres d'honneur, M. J. A. Gravel, vicaire général de Saint-Hyacinthe, et M. Granjon, S.S. a assisté au trône à la grand'messe dimanche.

Nous rappelons que, pendant la neuvaine, les personnes qui assistent à cinq exercices peuvent gagner l'indulgence plénière, étant dans les conditions requises, et priant aux intentions du souverain Pontife.

De plus, toutes les personnes qui suivent les deux exercices du même jour peuvent gagner l'indulgence de sept ans et sept quarantaines.

Enfin une indulgence de cent jours est attachée à l'assistance à chaque exercice. Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

La société de Saint-Vincent de Paul, a célébré, dimanche, la première de ses quatre fêtes annuelles. Le matin, il y a eu communion générale des membres de la société, et, à deux heures, une assemblée générale au cabinet de lecture paroissial.